

Rappels des risques :



Incendie



Electrisation

Pré-requis

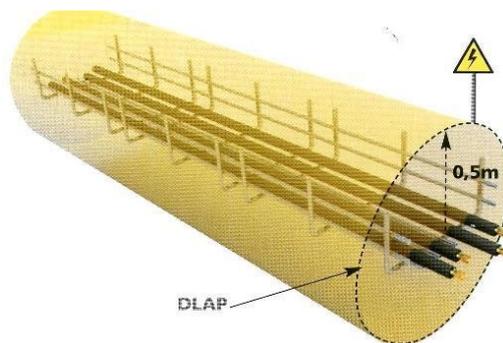
- Être habilité
- Baliser
- Vérifier les protections et porter les EPI
- Ne pas laisser l'opérateur seul pendant les essais

Définition

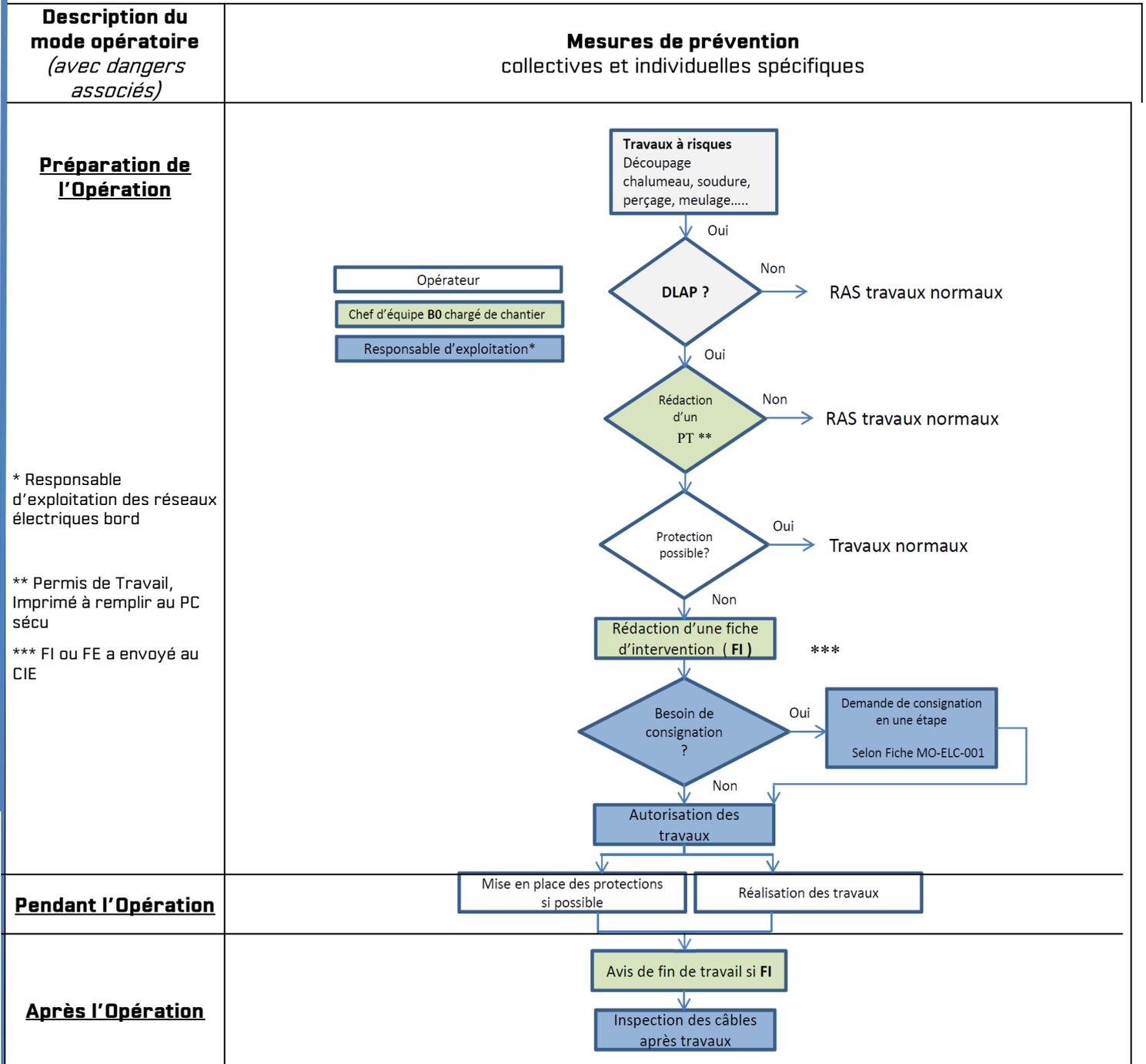
La DLAP (Distance Limite d'Approche Prudente) détermine la limite au-delà de laquelle il faut prendre des précautions pour ne pas blesser le câble susceptible d'être sous tension.

Cette distance est fixée à 0,5 m pour les nappes de câbles visibles (cas du bord).

A 0,5 mètre des nappes de câble des précautions doivent être prises en fonction des travaux entrepris (Découpage chalumeau, meulage, soudage, perçage, et plus généralement tous travaux avec outils pouvant endommager la gaine des câbles).



Mode opératoire



Rédacteur :
F. DUBOST

Vérificateur :
F. MAILLARD
Visa acquis

Approbateur :
Y. HUMBERT

Date : 25/05/2021
VISA : ACQUIS
Original à SM/HSE